

Nom du produit: ACEMATT® 790

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit:**  
ACEMATT® 790

#### Identificateur supplémentaire

**Désignation chimique:** Dioxyde de silicium, prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9)  
**Formule chimique:** SiO<sub>2</sub>  
**Numéro d'identification UE** -  
**N° CAS** 112926-00-8  
**N°CE** 231-545-4  
**N° d'enregistrement REACH** 01-2119379499-16-0000 (TPR)

**Évaluation nanomatériau/nanoforme:** Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** Agent de matité

**Usages déconseillés:** Non déterminé.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Nom de la société** : Evonik Operations GmbH  
Rellinghauser Str. 1-11  
45128 Essen  
Germany  
**Téléphone** : +49 6181 59 4787  
**E-mail** : sds-hu@evonik.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Urgence santé 24 h/24 : +49 7623 919191  
Ministère-Direction de la Santé, Luxembourg, +352 8002 5500

## RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Nom du produit: ACEMATT® 790**

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

Non classé

**2.2 Éléments d'étiquetage** Non applicable

**2.3 Autres dangers**

**Données de PBT/vPvB**

Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.

**Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants**
**3.1 Substances**

**Informations générales:** Pas d'ingrédient dangereux.

**Désignation chimique** Dioxyde de silicium, prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9)

**Numéro d'identification UE:**

**N° CAS:** 112926-00-8

**N°CE:** 231-545-4

**N° d'enregistrement REACH:** 01-2119379499-16-0000 (TPR)

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Dioxyde de silicium, prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9)		112926-00-8	231-545-4	01-2119379499-16;	Aucune information disponible.	

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

# Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

## Cette substance est répertoriée comme SVHC.

**Classification**

Nom du produit: ACEMATT® 790

Désignation chimique	Classification	Notes
Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9)	Classification: Aucuns connus. Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Aucuns connus. Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 5.000 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: > 5,01 mg/l Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 5.000 mg/kg	Not applicable

CLP: Règlement n° 1272/2008

**Évaluation nanomatériau/nanoforme:** Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).

#### RUBRIQUE 4 — Premiers secours

##### 4.1 Description des mesures de premiers secours

<b>Inhalation:</b>	Dans le cas de libération de poussière de produit: Troubles possibles: toux, étternuements Transporter à l'air frais.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Laver abondamment à l'eau et au savon.
<b>Contact oculaire:</b>	Troubles possibles provoqués par l'effet de corps étranger. Laver les yeux à grande eau. En cas de troubles persistants: faire examiner par l'ophtalmologiste.
<b>Ingestion:</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. après absorption de grandes quantités de substance / En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.
<b>Protection individuelle des secouristes:</b>	Aucune information disponible.

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes:</b>	Aucuns connus.
<b>Dangers:</b>	Aucuns connus.

##### 4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

<b>Traitement:</b>	Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
--------------------	--

#### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés:</b>	Jet d'eau vaporisée, mousse, CO2, poudre sèche. Adapter le produit d'extinction à l'environnement.
<b>Moyens d'extinction inappropriés:</b>	Ne pas utiliser de jet d'eau à pleine puissance pour éviter une dispersion et une propagation de l'incendie.

Nom du produit: **ACEMATT® 790**

---

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:** Aucuns connus.

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:**

L'eau utilisée pour éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de réserve d'eau pour l'extinction des incendies. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Porter un équipement de protection individuelle.

**6.1.1 Pour les non-secouristes:**

Aucune information disponible.

**6.1.2 Pour les secouristes:**

Aucune information disponible.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas laisser atteindre les eaux usées le terrain les cours d'eau eau souterraine les égouts.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques:**

Équipement de protection individuel, voir section 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

**RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Mesures techniques:**

Prévoir un système d'aspiration/ventilation correct au poste de travail sur les machines. Le cas échéant, système d'aspiration.

**Ventilation locale/totale:**

Aucune information disponible.

**Conseil de manipulation en toute sécurité:**

Le cas échéant: Système d'aspiration. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps. En cas de dépassement des valeurs limites spécifiques au lieu de travail et/ou si d'assez grosses quantités se dégagent (fuites, déversements, poussières), utiliser la protection respiratoire indiquée.

**Mesures à prendre pour éviter le contact:**

Aucune information disponible.

Nom du produit: **ACEMATT® 790**

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

**Conditions d'un stockage sûr:** Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver dans un endroit sec.

**Matériaux d'emballage sûrs:** Aucune information disponible.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Utilisations; voir point 1. Pas d'autres informations disponibles

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

#### Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

#### Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
Dioxyde de silicium, prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9)	Employés	Inhalation	Systémique, à long terme; 4 mg/m3	irritation des voies respiratoires
	Employés	Yeux	effet local;	Aucune donnée disponible
	Employés	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
	Population générale	Yeux	effet local;	Aucune donnée disponible
	Population générale	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles Techniques Appropriés:

Prévoir un système d'aspiration/ventilation correct au poste de travail sur les machines. Le cas échéant, système d'aspiration.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage:** Lunettes de sécurité à écrans latéraux En cas d'apparition de poussières: lunettes masques

**Protection des Mains:** Informations supplémentaires: Porter des gants de protection réalisés dans les matériaux suivants: tissu, caoutchouc, cuir.  
 Informations supplémentaires: Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière ne sont pas valables pour les solides non dissous/les poussières.

**Protection de la peau et du corps:** Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.  
 Protection préventive de la peau

**Protection respiratoire:** Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. En cas d'apparition de poussières: Masque antipoussière disposant d'un filtre à particules P2

**Nom du produit: ACEMATT® 790**

<b>Mesures d'hygiène:</b>	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, se laver les mains et/ou le visage. Afin d'assurer une protection optimale de la peau: utiliser des savons surgras et une crème pour les soins cutanés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Contrôles environnementaux:</b>	voir section 6.

**RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

<b>État:</b>	solide
<b>Forme:</b>	Poudre
<b>Couleur:</b>	Blanc
<b>Odeur:</b>	Inodore
<b>Seuil olfactif:</b>	Non applicable
<b>Point de fusion:</b>	Approximatif 1.700 °C
<b>Point d'ébullition:</b>	Aucune information disponible.
<b>Inflammabilité:</b>	Non applicable
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'explosivité - supérieure:</b>	Non applicable
<b>Limites d'explosivité - inférieure:</b>	Non applicable
<b>Point d'éclair:</b>	Non applicable (solide)
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Température de décomposition:</b>	> 2.000 °C
<b>pH:</b>	5,8 - 7,8 Méthode: DIN / ISO 787 / 9 50 g/l 20 °C Suspension

**Viscosité**

<b>Viscosité, dynamique:</b>	Non applicable (solide)
<b>Viscosité, cinématique:</b>	Non applicable (solide)
<b>Durée d'écoulement:</b>	Aucune information disponible.

**Solubilités**

<b>Solubilité dans l'eau:</b>	difficilement soluble
<b>Solubilité (autre):</b>	Aucune information disponible.
<b>Taux de dissolution:</b>	faible vitesse de dissolution
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau):</b>	Non applicable
<b>Stabilité de la dispersion:</b>	Evaluation: faible stabilité de dispersion
<b>Pression de vapeur:</b>	Non applicable

**Nom du produit: ACEMATT® 790**


---

<b>Densité relative:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité:</b>	Approximatif 2 g/cm <sup>3</sup> 20 °C
<b>Densité apparente:</b>	Aucune information disponible.
<b>Tension de vapeur (air = 1):</b>	Non applicable
<b>Caractéristiques de la particule</b>	
<b>Granulométrie:</b>	Voir le commentaire au-dessous du titre suivant.
<b>Répartition de la taille des particules:</b>	La structure de la silice amorphe synthétique (SAS) d'Evonik peut être décrite par des particules constitutives qui sont liées de manière covalente pour former des agrégats. En raison de la liaison covalente, il n'y a pas de limites de phases entre les particules constitutives, elles ont perdu leur identité physique et ne peuvent donc être considérées que comme des structures primaires. Par ailleurs, les agrégats s'assemblent de manière lâche pour former des agglomérats. Les agglomérats sont les particules dont se compose le produit lorsqu'il est commercialisé. Taille des structures primaires: les structures primaires peuvent uniquement être mesurées par un microscope électronique de transmission (MET). La taille pour la SAS d'Evonik se situe dans la plage de 2,5 – 50 nm (d <sub>50</sub> , basée sur des chiffres). Comme expliqué ci-dessus, ces particules n'apparaissent cependant pas sous forme de particules isolées.
<b>Empoussiérage:</b>	Éviter la formation de poussières.
<b>Surface spécifique:</b>	Aucune information disponible.
<b>Charge de surface/Potentiel zêta:</b>	Aucune information disponible.
<b>Evaluation:</b>	Evaluation: Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).
<b>Forme:</b>	Forme: sphéroïdal
<b>Crystallinité:</b>	Crystallinité: amorphe
<b>Traitement de surface:</b>	Traitement de surface /Revêtements: Non

**9.2 Autres informations**

<b>Propriétés explosives:</b>	N'est pas attendu en raison de la structure
<b>Propriétés comburantes:</b>	N'est pas attendu en raison de la structure
<b>Propriétés pyrophoriques:</b>	Non applicable
<b>Peroxydes:</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable

<b>RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité</b>
--

<b>10.1 Réactivité:</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.2 Stabilité chimique:</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses:</b>	En cas d'utilisation et d'entreposage adéquats, aucune réaction dangereuse n'est connue.

**Nom du produit: ACEMATT® 790**

<b>10.4 Conditions à éviter:</b>	Pas de dangers particuliers connus.
<b>10.5 Matières incompatibles:</b>	Aucuns connus.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux:</b>	Aucuns connus. Stable dans des conditions normales. Le produit ne sera pas exposé à une polymérisation dangereuse.

**RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**

**Informations générales:** La manipulation de ce produit n'a pas provoqué la silicose ou d'autres maladies spécifiques à un produit.

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation:</b>	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
<b>Contact oculaire:</b>	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
<b>Ingestion:</b>	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

**Toxicité aiguë (répertoire toutes les voies d'exposition possibles)****Ingestion**

**Produit:** DL 50, Rat, > 5.000 mg/kg, OECD 401, produit similaire, Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**

Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9) DL 50, Rat, Féminin, Masculin, > 5.000 mg/kg, OECD 401

**Contact avec la peau**

**Produit:** DL 50, Lapin, > 5.000 mg/kg, produit similaire, Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**

Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9) DL 50, Lapin, > 5.000 mg/kg

**Inhalation**

**Produit:** CL 50, Rat, Féminin, Masculin, 4 h, > 5,01 mg/l, Poussière ou brouillard, OECD 436, produit similaire  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**

Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9) CL 50, Rat, Féminin, Masculin, 4 h, > 5,01 mg/l, Poussière ou brouillard, OECD 436  
Vapeur, Non toxique après exposition unique, Non applicable

**Toxicité à dose répétée**

**Produit:** NOAEL (Dose sans effet toxique observé) Rat, mâle, Oral.e.aux.es, 28



**Nom du produit: ACEMATT® 790**

---

day, 7 jours par semaine, >= 1.000 mg/kg, Pas d'effets négatifs. produit similaire

**Composants:**

Dioxyde de silicium, NOAEL (Dose sans effet toxique observé) Rat, mâle, Oral.e.aux.es, 28  
prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9) day, 7 jours par semaine, >= 1.000 mg/kg, Pas d'effets négatifs.

**Corrosion ou Irritation de la Peau**

**Produit:** Non irritant, OECD 404, (Lapin), Non irritant, produit similaire, Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**

Dioxyde de silicium, Non irritant, OECD 404, Lapin  
prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9)

**Blessure ou Irritation Grave des Yeux**

**Produit:** Non irritant, US-EPA-méthode, Lapin, Non irritant, produit similaire  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**

Dioxyde de silicium, Non irritant, analogue à la méthode OECD, Lapin  
prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9)

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée**

**Produit:** test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), OECD 429, Souris, N'est pas un sensibilisateur cutané.  
Test de Maximalisation, OCDE 406, Cobaye, N'est pas un sensibilisateur cutané.

**Composants:**

Dioxyde de silicium, test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), OECD 429, Souris, N'est pas un sensibilisateur cutané.  
prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9) Test de Maximalisation, OCDE 406, Cobaye, N'est pas un sensibilisateur cutané.

**Cancérogénicité**

**Produit:** Aucune indication quant à un effet cancérigène.

**Composants:**

Dioxyde de silicium, Aucune indication quant à un effet cancérigène.  
prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9)

**Mutagenicité des Cellules Germinales**

aucune indication quant à un effet mutagène

**In vitro**

**Produit:** Test de mutation du gène, OCDE 471: , négatif  
Test de mutation du gène, OECD 490: , négatif  
Aberration chromosomique, OCDE 473: , négatif

**Composants:**

Dioxyde de silicium, Test de mutation du gène, OCDE 471: , négatif  
prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9) Test de mutation du gène, OECD 490: , négatif  
Aberration chromosomique, OCDE 473: , négatif

**Nom du produit: ACEMATT® 790**

---

**In vivo**

**Produit:** Aberration chromosomique, OECD 475, Oral.e.aux.es, Rat, mâle, négatif

**Composants:**

Dioxyde de silicium, Aberration chromosomique, OECD 475, Oral.e.aux.es, Rat, mâle, négatif  
prepare par voie chimique  
(CAS 112926-00-8 resp.  
7631-86-9)

**Toxicité pour la reproduction**

**Produit:** pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques

**Composants:**

Dioxyde de silicium, pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques  
prepare par voie chimique  
(CAS 112926-00-8 resp.  
7631-86-9)

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**

**Produit:** Pas d'indications de propriétés critiques

**Composants:**

Dioxyde de silicium, Pas d'indications de propriétés critiques  
prepare par voie chimique  
(CAS 112926-00-8 resp.  
7631-86-9)

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées**

**Produit:** Pas d'indications de propriétés critiques

**Composants:**

Dioxyde de silicium, Pas d'indications de propriétés critiques  
prepare par voie chimique  
(CAS 112926-00-8 resp.  
7631-86-9)

**Risque d'Aspiration**

**Produit:** Non classé

**Composants:**

Dioxyde de silicium, Non applicable  
prepare par voie chimique  
(CAS 112926-00-8 resp.  
7631-86-9)

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

**Composants:**

Dioxyde de silicium, Aucune information disponible.  
prepare par voie chimique  
(CAS 112926-00-8 resp.  
7631-86-9)

**Autres informations**

**Nom du produit: ACEMATT® 790**

**Produit:** Il n'existe pas d'analyses toxicologiques sur le produit.; Un jugement d'expert a déclaré qu'aucune classification n'est nécessaire sur la base des connaissances actuelles.;

**RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**

**12.1 Toxicité:**

**Risques aigus pour l'environnement aquatique:**

**Poisson**

**Produit:** CL 50, Brachydanio rerio (poisson zèbre), 96 h, > 10.000 mg/l OCDE 203, L'indication de l'effet toxique se réfère à la concentration nominale.

**Composants:**

Dioxyde de silicium, CL 50, Brachydanio rerio, 96 h, > 10.000 mg/l OCDE 203, L'indication de  
prepare par voie l'effet toxique se réfère à la concentration nominale.  
chimique (CAS 112926-  
00-8 resp. 7631-86-9)

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** CE50, Daphnia magna, 24 h, > 1.000 mg/l OCDE 202, L'indication de l'effet toxique se réfère à la concentration nominale.

**Composants:**

Dioxyde de silicium, CE50, Daphnia magna, 24 h, > 1.000 mg/l OCDE 202, L'indication de  
prepare par voie l'effet toxique se réfère à la concentration nominale.  
chimique (CAS 112926-  
00-8 resp. 7631-86-9)

**Toxicité pour les plantes aquatiques**

**Produit:** CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): > 173 mg/l (OCDE 201)

**Composants:**

Dioxyde de silicium, CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): > 173 mg/l  
prepare par voie (OCDE 201)  
chimique (CAS 112926-  
00-8 resp. 7631-86-9)

**Toxicité pour les microorganismes**

**Produit:** CE50, boue activée domestique, 3 h, > 2.500 mg/l, OECD 209

**Composants:**

Dioxyde de silicium, CE50, boue activée domestique, 3 h, > 2.500 mg/l, OECD 209  
prepare par voie  
chimique (CAS 112926-  
00-8 resp. 7631-86-9)

**Risques chroniques pour l'environnement aquatique:**

**Poisson**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

Dioxyde de silicium, Aucune information disponible.  
prepare par voie  
chimique (CAS 112926-  
00-8 resp. 7631-86-9)

**Nom du produit: ACEMATT® 790**

---

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**  
Dioxyde de silicium, Aucune information disponible.  
prepare par voie  
chimique (CAS 112926-  
00-8 resp. 7631-86-9)

**Toxicité pour les plantes aquatiques**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**  
Dioxyde de silicium, Aucune information disponible.  
prepare par voie  
chimique (CAS 112926-  
00-8 resp. 7631-86-9)

**Toxicité pour les microorganismes**

**Produit:** CE50, boue activée domestique, 3 h, > 2.500 mg/l, OECD 209

**Composants:**  
Dioxyde de silicium, CE50, boue activée domestique, 3 h, > 2.500 mg/l, OECD 209  
prepare par voie  
chimique (CAS 112926-  
00-8 resp. 7631-86-9)

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Biodégradation**

**Produit:** Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

**Composants:**  
Dioxyde de silicium, Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.  
prepare par voie chimique  
(CAS 112926-00-8 resp.  
7631-86-9)

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Facteur de Bioconcentration (BCF)**

**Produit:** Non attendu.

**Composants:**  
Dioxyde de silicium, Non attendu.  
prepare par voie chimique  
(CAS 112926-00-8 resp.  
7631-86-9)

**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)**

**Produit:** Non applicable

**Composants:**  
Dioxyde de silicium, , Non applicable  
prepare par voie chimique  
(CAS 112926-00-8 resp.  
7631-86-9)

**12.4 Mobilité dans le sol:**

**Produit** Une mobilité notable dans le sol n'est pas attendue.

**Composants:**

**Nom du produit: ACEMATT® 790**

Dioxyde de silicium, Une mobilité notable dans le sol n'est pas attendue.  
prepare par voie chimique  
(CAS 112926-00-8 resp.  
7631-86-9)

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

**Produit** Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.

**Composants:**

Dioxyde de silicium, prepare Substance VPVB non classée,  
par voie chimique (CAS Substance PBT non classée  
112926-00-8 resp. 7631-86-  
9)

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:**

**Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés  
comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon  
l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE)  
2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des  
niveaux de 0,1 % ou plus.

**Composants:**

Dioxyde de silicium, prepare Aucune information disponible.  
par voie chimique (CAS  
112926-00-8 resp. 7631-86-  
9)

**12.7 Autres effets néfastes:**

**Autres dangers**

**Produit:** Un jugement d'expert a déclaré qu'aucune classification n'est nécessaire  
sur la base des connaissances actuelles.

**Informations supplémentaires:** Cette produit ne fait l'objet d'aucun examen de toxicologie de  
l'environnement.

**RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Informations générales:** Aucune information disponible.

**Méthodes d'élimination:** Examinez toutes les réglementations locales et fédérales  
sur la santé et la pollution pour les procédures d'élimination  
des déchets appropriées. Aucun numéro de clé de déchet  
conforme à la nomenclature européenne des déchets ne  
peut être défini pour ce produit puisque seule l'application  
par le consommateur autorise une affectation. Le numéro de  
la clé des déchets doit être défini conformément à la  
nomenclature européenne des déchets (décision de l'UE sur  
la nomenclature des déchets 2000/532/EG) de commun  
accord avec l'entreprise chargée de l'évacuation / le  
fabricant / l'autorité.

**Emballages Contaminés:** Mettre les emballages rincés à la disposition des services de  
recyclage locaux. Autres pays: observer les règlements  
nationaux.

Nom du produit: ACEMATT® 790

## RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

### 14.1 ONU/N° d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

#### Règlements UE

**Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, Nouvelles substances:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Nom du produit: **ACEMATT® 790**

---

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:** Non applicable

**RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:** Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Aucune appréciation de l'exposition et des risques n'est nécessaire pour ce produit puisqu'il ne peut pas être classé du point de vue dangers pour la santé et l'environnement.

**Règlements internationaux**

**Protocole de Montréal**

Non applicable

**Convention de Stockholm**

Non applicable

**Convention de Rotterdam**

Non applicable

**Protocole de Kyoto**

Non applicable

**RUBRIQUE 16 — Autres informations**

**Abréviations et acronymes:**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour

**Nom du produit: ACEMATT® 790**

les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Notes:**

Not applicable	Non applicable
----------------	----------------

**Principales références de la littérature et sources de données:** Aucune information disponible.

**Informations de formation:** Aucune information disponible.

**Informations de révision** Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.



**Nom du produit: ACEMATT® 790**

---

**Avis de non-responsabilité:**

Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.